

LE CONSEIL D'ORIENTATION PASTORALE (COP)

RAISON D'ÊTRE

- Le conseil d'orientation pastorale constitue un moyen pour l'Église d'exercer le gouvernement en favorisant la communion de communautés.
- Il est un lieu de réflexion, de discernement, de concertation, d'orientation et d'évaluation pour l'équipe pastorale et pour les équipes d'animation locales.
- Le conseil d'orientation pastorale est nourri par les questionnements, les projets et les besoins apportés par les personnes déléguées des équipes d'animation locales.

FONCTIONNEMENT

- Le conseil est présidé par le curé.
- Le conseil se réunit sur une base régulière (trois à quatre fois par année).

COMPOSITION

- Les membres de l'équipe pastorale ;
- Les personnes déléguées pastorales de chacune des équipes d'animation locales ;
- Un membre de l'assemblée de fabrique ;
- Dans certains milieux, d'autres personnes pourraient y être associées en raison de leurs compétences ou de leurs expériences particulières.

RÔLE

- **Élabore** ou **réévalue** périodiquement le projet pastoral paroissial d'évangélisation et **voit** à sa mise en œuvre dans les communautés chrétiennes.
- **Établit** avec l'équipe pastorale, les priorités et les objectifs en lien avec le projet pastoral paroissial d'évangélisation et **discerne** les pas à faire pour atteindre les objectifs fixés.
- **Réfléchit** sur des politiques d'ensemble avec les responsables concernées (exemple : formation à la vie chrétienne, application des orientations diocésaines, collaborations avec les organismes régionaux, etc.).

- **Développe et intensifie** des moyens pour informer régulièrement tous les membres des communautés chrétiennes– et la population en général – des volets pastoraux et administratifs de la paroisse, de l'Église diocésaine et de l'Église universelle.
- **Entretient** des liens et **collabore** à l'occasion avec les mouvements, les communautés religieuses et les autres groupes à caractère régional présents sur le territoire de la paroisse.
- **Identifie** les besoins de formation des membres des équipes d'animation locales et les transmet à l'équipe du renouveau des communautés ou à leur duo de soutien diocésain.
- **Évalue** l'atteinte des objectifs à la fin de l'année.

